

(Le texte du 3^e rapport figure à l'annexe «B», à la page 1227. Le texte du 4^e rapport figure à l'annexe «C», page 1230.)

Son Honneur le Président: Quand étudierons-nous ce rapport, honorables sénateurs?

(Sur la motion du sénateur Hastings, l'étude des rapports est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

PROJET DE LOI PRIVÉ

LA SOCIÉTÉ YELLOWKNIFE ELECTRIC LTD.—RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Joan Neiman, président du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le rapport suivant:

Le jeudi 11 juin 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité auquel a été déferé le Projet de Loi S-10, Loi reconstituant la société Yellowknife Electric Ltd. et prévoyant sa prorogation sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 2 juin 1987, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président

JOAN B. NEIMAN

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Phillips, la 3^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable Orville H. Phillips, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g) du Règlement, propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à mardi prochain, le 16 juin 1987, à 14 heures.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, le sénateur Phillips serait-il disposé à attendre le retour du sénateur Frith avant de proposer sa motion. Je voudrais m'assurer qu'il est au courant de la proposition.

Le sénateur Phillips: Volontiers.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

[Son Honneur le Président.]

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL—LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE RÉGLEMENTATION AMÉRICAINE—DEMANDE DE RÉPONSE

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat si aujourd'hui, au moment des réponses différées aux questions orales, il présentera un rapport sur la question des frais de transport du gaz naturel au sujet de laquelle je l'ai interrogé avant-hier.

Honorables sénateurs, je tiens à aviser le Sénat que mercredi prochain, je poserai des questions au sujet des versements d'appoint pour les agriculteurs prévus pour 1987. Je tiens à dire au leader du gouvernement au Sénat que je suis satisfait de la réponse que j'ai reçue hier selon laquelle les chèques pour 1986 avaient été enfin mis à la poste. Cependant nous ne connaissons pas encore les intentions du gouvernement pour 1987, compte tenu du fait que le prix du blé a encore baissé de 18 p. 100. Je ne lui pose pas la question aujourd'hui, mais je tiens à ce qu'il sache que je la lui poserai mercredi prochain.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je n'ai pas de réponse différée pour aujourd'hui, mais j'ai des notes sur la question concernant la Federal Energy Regulatory Commission.

J'y lis que depuis six mois, le premier ministre et quatre ministres canadiens ont abordé cette question avec leurs homologues américains dans le cadre des efforts collectifs coordonnés pour régler cette importante question. En outre, notre ambassade a poursuivi cette initiative avec vigueur. Il semble malgré tout que nos efforts aient été vains.

Le gouvernement canadien est extrêmement déçu de la décision que la FERC a prise lors de sa séance du 27 mai. Cette décision constitue un échec sérieux dans nos efforts conjoints pour que nos échanges énergétiques soient orientés en fonction du marché et elle va à l'encontre de l'engagement que le président et le premier ministre ont pris à propos du commerce lors du Sommet de Québec de mars 1985.

● (1420)

Cette décision ne va pas servir les objectifs commerciaux à long terme ni des Américains ni des Canadiens, leurs principaux partenaires. Elle est surtout troublante en raison de nos vastes intérêts communs en matière énergétique. Elle nuit à l'exécution de contrats librement négociés conformément aux lignes directrices établies par nos deux gouvernements.

La mise en application de cette décision de l'organisme de réglementation américain va se répercuter sur notre pays du fait qu'elle nous obligera à modifier notre tarification, ce qui est incompatible avec la longue habitude observée par nos organismes régulateurs et qui consiste à respecter leurs usages réciproques.

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN SUR LES PÊCHES ET LES LIMITES TERRITORIALES

LA PROSPECTION FRANÇAISE DANS LA ZONE CONTESTÉE—LE RÔLE DU PRÉSIDENT DE LA FRANCE

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honora-